

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

Procès-verbal de séance

PRESENTS: Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Monsieur BIANCHI, Madame RHOUN, Monsieur LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame VESSAH, Monsieur VEY, Madame KOMBO-TSIMBA, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Madame SOUFI, Monsieur ABDELLAOUI, Madame AUDET, Monsieur EDOM, Madame BITTY KOUAKOU, Monsieur JLASSI, Madame THELUS ROSINEL, Messieurs HARON, AMIENS, Madame BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame POCHOT, Monsieur CARRARA.

PROCURATION: Madame AWALE GUEDI pour Madame VESSAH.

SECRETAIRE DE SEANCE: Monsieur HARON.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 H

LE CONSEIL MUNICIPAL:

Michel BISSON ouvre la séance en indiquant que cette réunion du Conseil Municipal a lieu de manière exceptionnelle, au vu des exigences en matière sanitaire et afin de respecter les gestes barrières, au sein de l'IUT Sénart - Fontainebleau, qu'il remercie pour leur accueil. Il présente l'UPEC et rappelle les différentes formations proposées. Il ajoute que 4 000 étudiants sont présents sur la commune de Lieusaint, dont 1 000 au sein de l'ICAM.

- ADOPTE à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 mai 2019.
- DECIDE à l'unanimité, D'APPROUVER l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal du 8 juin 2020 portant sur la désignation du Président du Comité Technique (CT). (délibération n° 2020-13)
- DECIDE à l'unanimité, DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, de maire-adjoints et de conseillers municipaux délégués et les conseillers municipaux, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées, calculées sur la base de l'indice en vigueur, D'APPLIQUER leur octroi à compter de la date d'installation des nouveaux élus, soit à compter du 25 mai 2020, DE DIRE que les indemnités allouées sont celles exprimées en pourcentage, selon les dispositions transcrites sur le tableau ci-dessous,

	Nombre	Taux Retenu
Maire	1	58,95 %
Adjoints	9	26,55 %
Conseillers Délégués	2	13 %
Conseillers Municipaux	21	3 %
TOTAL	33	/

DE PRENDRE ACTE que chaque année sera établi un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellés en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein. (délibération n° 2020-14.)

- DECIDE à l'unanimité, D'INSTAURER le remboursement des « frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile » engagés par les conseillers municipaux ne percevant pas d'indemnités de fonction pour suppléer à leurs absences de leur domicile, DE DIRE que ces membres du Conseil Municipal pourront bénéficier de ce remboursement pour toutes séances du Conseil Municipal, réunions de commissions dont ils sont membres, assemblées délibérantes et bureaux des organismes où ils représentent la commune, DE DECIDER que le remboursement des frais engagés s'effectuera sur présentation d'un état de frais, par heure, sur la base horaire du salaire minimum de croissance et que les modalités administratives concrètes feront l'objet d'un document interne. (délibération n° 2020-15)
- DECIDE à l'unanimité, DE FIXER à 15 000 € pour l'année 2020, le montant du crédit alloué à la formation des élus et dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune, D'APPROUVER les orientations générales de formation suivantes:

Mairie de Lieusaint 50 rue de Paris CS 50333 77567 Lieusaint Cedex

Téléphone: 01 64 13 55 55 Télécopie: 01 64 13 55 70

formations favorisant l'efficacité personnelle: prise de parole et communication, négociation, gestion des conflits, expression face aux médias, animation de réunion, conduite de projets, informatique-bureautique,

formations permettant aux élus d'acquérir des fondamentaux de la gestion des politiques locales (finances, marchés publics,

délégation de service public et gestion de fait, intercommunalité,...) et d'appréhender leur rôle (statut de l'élu, par exemple),

- o <u>formations en lien avec les compétences communales</u> : travaux, politiques culturelles, éducatives, sociales, sportives, sécurité, développement durable....,
- o <u>droit individuel à la formation</u> d'une durée de 20 heures cumulable sur toute la durée du mandat et financé par une cotisation obligatoire dont le taux ne peut être inférieur à 1 % assise sur leurs indemnités et collectée par un organisme collecteur national,

DE CONDITIONNER la prise en charge de la formation des élus au respect des dispositions suivantes :

- Agrément des organismes de formations,
- Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville,
- O Liquidation et prise en charge sur justificatifs des dépenses,
- o Dans la limite des crédits inscrits. (délibération n° 2020-16)
- **DECIDE à l'unanimité**, au titre de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, **DE FIXER** le nombre de représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS à 5, **DE PROCEDER** à l'élection de ces 5 membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, au vu des listes en présence :

Liste « Lieusaint 2020-2026 » – 5 sièges

Madame Valérie LENGARD Madame Judicaëlle KOMBO-TSIMBA Monsieur Bernard CAMPEIS Madame Nadine HULIN Madame Tatiana POCHOT

 Votants:
 33

 Blancs / nuls:
 0

 Exprimés:
 33

 Liste « Lieusaint 2020-2026 »:
 33 voix

Le Conseil Municipal déclare élus pour siéger au conseil d'administration du CCAS :

- ✓ Madame Valérie LENGARD
- ✓ Madame Judicaëlle KOMBO-TSIMBA
- ✓ Monsieur Bernard CAMPEIS
- Madame Nadine HULIN
- ✓ Madame Tatiana POCHOT (délibération n° 2020-17)
- **DECIDE à l'unanimité**, au titre de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, **DE FIXER**, outre le Maire, président de droit, à 5, le nombre de représentants du conseil municipal au comité de la caisse des écoles, **DE PROCEDER** à l'élection de ces 5 membres, le Conseil Municipal déclare élus pour siéger du comité de la caisse des écoles :
 - ✓ Monsieur Misha AGARD
 - ✓ Monsieur Josua HARON
 - ✓ Madame Mireille HABERT
 - ✓ Madame Fernanda BETHUNE
 - ✓ Madame Saada AWALE GUEDI (délibération n° 2020-18)
- **DECIDE à l'unanimité**, au titre de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, **DE DESIGNER** un élu par conseil d'école :
 - ✓ Groupe scolaire La Chasse (maternelle / élémentaire) : Monsieur Misha AGARD
 - ✓ Groupe scolaire Jules Ferry (maternelle) : Monsieur Josua HARON
 - ✓ Groupe scolaire Jules Ferry (élémentaire) : Monsieur Franck CARRARA
 - ✓ Groupe scolaire Lavoisier (maternelle): Madame Marion AUDET
 - ✓ Groupe scolaire Lavoisier (élémentaire) : Madame Fernanda BETHUNE
 - ✓ Groupe scolaire Le Petit Prince (maternelle) : Madame Saada AWALE GUEDI
 - ✓ Groupe scolaire Le Petit Prince (élémentaire) : Madame Mireille HABERT
 - ✓ Groupe scolaire L'Eau Vive (maternelle / élémentaire): Monsieur Denis GOUET-YEM (délibération n° 2020-19)
- **DECIDE à l'unanimité**, au titre de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, **DE FIXER** le nombre de représentants des membres titulaires à 5 et des membres suppléants à 5 à la Commission d'Appel d'Offres, **DE PROCEDER** à l'élection de ces 10 membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, au vu des listes en présence :

Liste « Lieusaint 2020-2026 » - 10 sièges

Titulaires

Madame Virginie THOBOR Madame Anaïs LITWINSKI Monsieur Sandro BIANCHI Monsieur Misha AGARD Monsieur Mahmoud JLASSI

Suppléants

Madame Liliane VESSAH Madame Saada AWALE GUEDI Monsieur Philippe LAUBERTHE Madame Nadjmat THELUS ROSINEL Monsieur Pedro AMIENS

 Votants :
 33

 Blancs / nuls :
 0

 Exprimés :
 33

 Liste « Lieusaint 2020-2026 » :
 33 voix

Le Conseil Municipal déclare élus pour siéger à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires

Membres suppléants

Madame Virginie THOBOR Madame Anaïs LITWINSKI Monsieur Sandro BIANCHI Monsieur Misha AGARD Madame Liliane VESSAH Madame Saada AWALE GUEDI Monsieur Philippe LAUBERTHE Madame Nadjmat THELUS ROSINEL

Monsieur Mahmoud JLASSI

Monsieur Pedro AMIENS (délibération n° 2020-20)

- **DECIDE à l'unanimité**, au titre de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination, **DE DESIGNER** Madame Valérie LENGARD, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS, **DE PRENDRE ACTE** qu'un agent de la collectivité est correspondant CNAS, en qualité de fonctionnaire, pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS. (délibération n° 2020-21)
- **DECIDE à l'unanimité**, au titre de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, **DE PROCEDER** à l'élection d'un représentant de la commune titulaire et d'un suppléant pour chacun des deux collèges, **D'ACTER** la composition des conseils d'administration des collèges par les représentants de la commune suivants :

Collège La Pyramide

Titulaire

Suppléant Monsieur Josua HARON

Madame Muriel DUCLAU
Collège Saint-Louis

Titulaire

Suppléant

Madame Muriel DUCLAU

Monsieur Josua HARON (délibération n° 2020-22)

- **DECIDE à l'unanimité**, au titre de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination, **DE DESIGNER** Monsieur Thierry EDOM en tant que représentant de la commune de Lieusaint au comité de suivi des sites de Sénart. (délibération n° 2020-23)
- **DECIDE à l'unanimité**, au titre de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, **DE FIXER** la composition de la CCAPH comme suit :
 - ✓ un collège de membres désignés au sein du Conseil Municipal,
 - ✓ un collège de membres représentant d'associations et du CCAS,
 - ✓ un collège d'habitants et représentants des usagers.

Chacun avec 3 représentants minimum, *DE DESIGNER* les membres du Conseil Municipal de la manière suivante :

✓ Président de droit : le Maire,

Madame Anaïs LITWINSKI Monsieur Philippe LAUBERTHE Monsieur Sandro BIANCHI

DE DIRE que les membres représentants d'associations et du CCAS, d'habitants et usagers seront désignés par arrêté du Maire, (délibération n° 2020-24)

- **DECIDE à l'unanimité**, au titre de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination, **DE DESIGNER** Madame Muriel DUCLAU pour siéger au conseil d'administration de l'IUT de Seine-et-Marne (Sénart-Fontainebleau). (délibération n° 2020-25)
- **DECIDE à l'unanimité**, au titre de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination, **DE FIXER** le nombre de membres élus à 4 conseillers municipaux et 4 conseillers municipaux suppléants, et de désigner 2 représentants d'associations locales en raison de leur représentativité, de leur compétence et de leur action sur le plan local dans les domaines en relation avec les services publics locaux, par arrêté, le Conseil Municipal déclare élus pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Lieusaint :

Titulaires

- ✓ Madame Virginie THOBOR
- ✓ Madame Anaïs LITWINSKI
- ✓ Monsieur Sandro BIANCHI
- ✓ Monsieur Misha AGARD

Suppléants

- ✓ Madame Liliane VESSAH
- ✓ Madame Saada AWALE GUEDI

- ✓ Monsieur Philippe LAUBERTHE
- Madame Nadjmat THELUS ROSINEL (délibération n° 2020-26)
- **DECIDE à l'unanimité, DE FIXER** la liste des commissaires à la commission communale des impôts directs comme suit : (délibération n° 2020-27)

	Civilité	Nom	Prénom
1	M ^{me}	THOBOR	Virginie
2	M ^r	FLAHAUT	Sébastien
3	M ^{me}	LENGARD	Valérie
4	M ^r	NIANE	Abdoul
5	M ^{me}	DUCLAU	Muriel
6	M ^r	NIATI	Hamid
7	M ^{me}	LITWINSKI	Anaïs
8	M ^r	BIANCHI	Sandro
9	M ^r	LAUBERTHE	Philippe
10	M ^{me}	HULIN	Nadine
11	M ^r	GOUET-YEM	Denis
12	M ^{me}	VESSAH	Liliane
13	Mr	VEY	Michel
14	M ^{me}	KOMBO-TSIMBA	Judicaëlle
15	M ^r	CAMPEIS	Bernard
16	M ^{me}	HABERT	Mireille
17	M ^r	AGARD	Misha
18	M ^{me}	SOUFI	Saïda
19	M ^r	ABDELLAOUI	Nordine
20	M ^{me}	AUDET	Marion
21	M ^r	EDOM	Thierry
22	M ^{me}	BITTY KOUAKOU	Emma
23	M ^r	JLASSI	Mahmoud
24	M ^{me}	THELUS ROSINEL	Nadjmat
25	M ^r	HARON	Josua
26	M ^{me}	AWALE GUEDI	Saada
27	M ^r	AMIENS	Pedro
28	M ^{me}	BETHUNE	Fernanda
29	M ^r	NDOYE	Cheikh
30	M ^{me}	POCHOT	Tatiana
31	M ^r	CARRARA	Franck
32	M ^{me}	ARPACI	Céline

- **DECIDE** à l'unanimité, D'ACTER la création d'une commission générale composée de l'ensemble des conseillers municipaux, **DE PRECISER** que les modalités de fonctionnement de cette commission générale sont organisées dans le règlement intérieur du Conseil Municipal. (délibération n° 2020-28)
- **DECIDE à l'unanimité**, au titre de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, **DE DESIGNER** parmi ses membres, Monsieur Michel BISSON en qualité de Président du Comité technique. (délibération n° 2020-29)
- DECIDE à l'unanimité, D'ADOPTER le règlement intérieur du Conseil Municipal. (délibération n° 2020-30)

LA SEANCE EST LEVEE A 21 h.

En marge de l'ordre du jour du Conseil Municipal, Monsieur Bisson annonce verbalement les noms des jurés d'assises tirés au sort.

Fait à LIEUSAINT, le 11 juin 2020

> Le Maire, Michel BISSON